



Calais le 29/09/2023

M. le Directeur Interrégional,

L'intersyndicale Douanes Cfdt, CGT, UNSA et USD-FO de la direction de Dunkerque a rencontré les collègues des BC de Calais et Dunkerque lors de trois RMIS qui se sont déroulées les 25, 27 et 29 septembre. Nous avons eu l'opportunité de rencontrer un grand nombre de collègues et d'échanger librement avec eux sur plusieurs sujets.

Il en ressort que nos collègues ne comprennent pas pourquoi on leur demande de voter en faveur d'une convention ARTT, d'un régime horaire et d'une cote de service sans véritable dialogue ni participation des organisations syndicales à l'élaboration de ces propositions. Cette absence est source de confusion quant à l'objet de la consultation ainsi que son périmètre.

Dès le début, nous, les organisations syndicales, avons demandé la mise en place d'un cycle de groupes de travail (GT) sur ce sujet, dans le but d'aboutir à un consensus et d'obtenir une validation sans heurts lors de la présentation au Conseil Social d'Administration (CSA). Nous souhaitons prendre exemple sur la manière dont cela a été réalisé au TSM lors de la transition vers les horaires de 12 heures, en promouvant un dialogue social constructif.

Les agents expriment leur souhait de reporter le vote afin de pouvoir discuter des propositions de l'administration et de garantir la prise en compte de leurs revendications légitimes.

En particulier, ils demandent que le quart d'heure de relève soit considéré comme des heures bonifiées, Mathieu peut le faire, pour qu'il ne soit pas inclus dans le décompte des 48 heures de service et ainsi éviter la mise en place d'un service de 11 heures tel que prévu dans la cote de service. Le quart d'heure de relève est un acquis des agents et ne devrait pas être remis en question par des ajustements administratifs. Les agents souhaitent donc également que la cote actuelle soit maintenue parmi les choix possibles mais s'étonnent de l'absence d'une alternative sérieuse qui aurait pu être élaborée grâce à la constitution de groupes de travail.

Pour une application sereine de ce qui sera voté, il est impératif que les effectifs réels correspondent aux Effectifs de Référence (eux-mêmes sous-évalués) afin de permettre la réalisation du travail dans des conditions optimales, et ainsi permettre à chacun de prendre des absences légales selon ses besoins.

Enfin, nous insistons sur l'urgence de solliciter la Direction Générale pour la réouverture immédiate des négociations visant à inscrire en service actif les agents travaillant dans les services op/co à horaires atypiques pour une juste reconnaissance de la pénibilité de leur mission et l'attribution de la NBI en compensation de leur technicité.

Nous agissons en tant que relais des préoccupations et du mécontentement des agents, et nous sommes déterminés à assumer nos responsabilités afin de trouver des solutions pour faire progresser rapidement la réalisation de leurs revendications.

#jop2024